

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE ET SUR RENDEZ-VOUS**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS  
RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME, REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE  
LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION, SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, SUR LES PLANS  
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET PROPOSANT LES RÈGLEMENTS SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS ET SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Suite à la consultation publique tenue le 4 avril 2024 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur les **projets de règlements** suivants, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Chrysostome invite maintenant la population à se prononcer par écrit ou à prendre rendez-vous pour soumettre leurs commentaires ou demandes particulières :

|          |   |
|----------|---|
| 242-2024 | <i>Le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Saint-Chrysostome remplaçant le plan d'urbanisme numéro 082-2004</i>  |
| 243-2024 | <i>Le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Chrysostome remplaçant le règlement de zonage numéro 083-2004</i>   |
| 244-2024 | <i>Le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Chrysostome remplaçant le règlement de lotissement numéro 084-2004</i>   |
| 245-2024 | <i>Le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Chrysostome remplaçant le règlement de construction numéro 085-2004</i>   |
| 246-2024 | <i>Le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Saint-Chrysostome remplaçant le règlement sur les permis et certificats numéro 086-2004</i>   |
| 247-2024 | <i>Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint-Chrysostome remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 087-2004</i> |
| 248-2024 | <i>Le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Chrysostome remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 230-2022</i>   |
| 256-2024 | <i>Le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de Saint-Chrysostome</i>  |
| 240-2024 | <i>Le règlement sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saint-Chrysostome</i>   |

Rappelons que ces projets de règlements concernent l'ensemble du territoire de la municipalité et que les règlements de zonage et sur les usages conditionnels seront ultérieurement soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la Municipalité.

### **Consultation écrite**

Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires par écrit **d'ici le 10 mai 2024**, avant 16h00 à l'adresse électronique suivante : [greffe@mun-sc.ca](mailto:greffe@mun-sc.ca)

### **Rendez-vous**

Il sera également possible de **prendre un rendez-vous** afin de soumettre vos commentaires ou demandes particulières lors des deux journées suivantes :

- 8 mai 2024 entre 14h00 et 20h00
- 9 mai 2024 entre 9h00 et 15h00

Les demandes de rendez-vous peuvent être adressées :

- 1) à l'adresse électronique suivante : [greffe@mun-sc.ca](mailto:greffe@mun-sc.ca)
- 2) par téléphone au numéro suivant : (450) 826-3911, poste 15

**Vous devrez annoncer le sujet de vos commentaires et demandes particulières lors de la prise de rendez-vous.**

Enfin, nous vous rappelons que les projets de règlements ci-haut mentionnés et les différents plans qui leur sont annexés peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de la Municipalité situé au 624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome, durant les heures normales de bureau ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

Donné à Saint-Chrysostome, ce 17 avril 2024.



---

Jessy Létourneau  
Directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 17 avril 2024 sur le site internet de la municipalité au [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 avril 2024.



---

Jessy Létourneau  
Directeur général et greffier-trésorier